



THÈME PRINCIPAL

Les médecins de famille et de l'enfance sont le premier point de contact!

Le Conseil fédéral a mis en consultation le 19 août 2020 de nouvelles mesures visant à lutter contre la hausse des coûts de la santé. Les systèmes de santé basés sur la médecine de famille jouent un rôle clé dans ce contexte. mfe mise sur le libre choix et rejette les mesures qui conduisent au rationnement et qui sont préjudiciables au bien-être des patients.

Les «premiers points de contact» ont une fonction essentielle dans les mesures du Conseil fédéral. Il s'agit notamment des médecins de famille, des cabinets de groupe et des centres de télémédecine. Ceci n'est pas très étonnant: les médecins de famille résolvent à eux seuls 94,3% des problèmes de santé (étude de l'Institut de médecine de famille de Zurich) et n'engendrent que 7,9% des coûts de santé (Bulletin de l'Obsan 2016/1). Les relations de longue date avec les

patientes et patients et la connaissance de leur dossier médical sont d'une importance capitale. «Nos relations sur le long terme avec les patientes et patients sont aussi efficaces dans le domaine de la prévention. De cette manière, nous évitons activement toute dépense supplémentaire», souligne Philippe Luchsinger, président de mfe Suisse. L'évolution de ces dernières années a montré que les modèles de médecins de famille et les modèles apparentés sont de plus en

plus acceptés lorsque les réductions de primes ont un effet incitatif et que le bien-être des patientes et patients est mis au premier plan. «Nous misons cependant sur le libre choix. Nous rejetons l'obligation telle que celle proposée actuellement par le Conseil fédéral.»

Renforcement de la collaboration interprofessionnelle

Brigitte Zirbs, vice-présidente de mfe, salue le renforcement prévu de la col-

laboration interprofessionnelle des différents acteurs du système de santé que mfe demande depuis longtemps. Il est cependant indispensable que le travail interprofessionnel et les tâches de coordination nécessaires soient rémunérés en conséquence. Pour les patientes et patients présentant des tableaux cliniques complexes, cette coordination prend souvent du temps, mais à long terme elle est utile, tant du point de vue de la qualité des soins que des économies financières réalisées en évitant des hospitalisations.

Règles de rémunération et forfaits

mfe est très critique à l'égard des forfaits proposés. En particulier lors de la consultation initiale, les forfaits ne sont pas pertinents et empêchent une approche basée sur les besoins des patientes et patients. «De plus, les forfaits sont difficiles à appliquer, car le besoin de conseils et d'exams médicaux peut varier considérablement en fonction du patient, de la maladie et de la situation», résume Heidi Zinggeler Fuhrer, vice-présidente et co-responsable des tarifs chez mfe. Il est inacceptable de facturer un forfait pour la consultation initiale si la rémunération des prestations du médecin de famille et de l'enfance doit conduire à un rationnement de facto des prestations de soins.

Plafond budgétaire et limitation des prestations

Une autre mesure concerne l'étendue des prestations médicales. Cette dernière sera limitée par un objectif qui, dans la variante stricte, prévoit des mesures correctives obligatoires. Un point que mfe refuse catégoriquement. Les mesures qui conduisent à un rationnement ou à une réduction de la qualité du traitement sont inacceptables. Le rationnement se fait toujours au détriment direct des malades et des blessés. En outre, il y a plus d'un an, les partenaires tarifaires ont présenté TARDOC, un tarif ambulatoire entièrement révisé, qui com-

prend des mesures correctives contraignantes. Le Conseil fédéral est appelé à approuver ce nouveau tarif avant de mettre en discussion de nouvelles mesures.

Autor: Sandra Hügli